Règlement du festival

En février 2023, la quatrième édition du Plus court festival du film francophone (NFFF) s'étoffe avec la section destinée aux jeunes de 7 à 18 ans (élèves du primaire et du secondaire) et leurs œuvres cinématographiques (courts-métrages) portant sur différents thèmes.

Notre objectif est d'impliquer les jeunes dans la création en français et ainsi de les motiver à apprendre et continuer à apprendre le français. Ainsi, les participants pourront présenter leur création au public et influencer positivement sur le développement de la production et de la culture cinématographiques francophones. Le festival souhaite encourager le développement de la culture cinématographique durant l'enfance et améliorer l'éducation à l'audiovisuel des enfants.

Organisateur
Alliance française de Zagreb, Ante Kovačića 4, 10000 Zagreb.

Article 1

Le lieu et les horaires du festival ainsi que le formulaire d'inscription au festival sont publiés sur le site officiel des organisateurs de l'Alliance française de Zagreb ou sur la page Facebook de l'Alliance française de Zagreb.

L'inscription au festival peut être envoyée du 14/11/2022 au 31/12/2022.

Article 2

Sélection

L'équipe des organisateurs sélectionnera les films qui entreront en compétition pour les prix. L'organisateur du festival informera par e-mail les auteurs des films sélectionnés en compétition pour le grand prix du meilleur film pour enfants.

Article 3

Jury et prix

Pour le meilleur film, le public vote en attribuant une note de 1 à 5 sur un bulletin qu'il reçoit après chaque film projeté en compétition.

Le prix est remporté par le film qui comptabilise le plus de points suite au vote du public ou, en cas d'égalité, le film ayant obtenu le plus de 5 l'emporte. Le meilleur film est récompensé par le prix de LA TOUR VEDETTE, réalisée par les élèves de l'Alliance Française de Zagreb.

L'organisateur a le droit d'attribuer un prix spécial s'il considère qu'un film qui n'a pas été sélectionné comme lauréat mérite une reconnaissance pour son importance artistique.

Article 4

Le festival est ouvert aux courts-métrages réalisés et/ou joués et/ou conçus par des élèves âgés de 7 à 18 ans, sur un thème en rapport avec la langue, la culture, l'histoire françaises et la francophonie en général.

Chaque auteur peut soumettre un maximum de deux réalisations.

Les films promouvant le racisme, toute forme d'intolérance ou de pornographie seront systématiquement exclus du festival.

Article 5

Les films peuvent être en noir et blanc ou en couleur, avec dialogue ou sans, uniquement accompagnés de musique. Les films de fiction, d'animation, documentaires, expérimentaux et hybrides peuvent participer.

Article 6

La durée des films soumis doit être de 1 à 6 minutes.

Article 7

Le Festival se réserve le droit de refuser les films de mauvaise qualité technique pouvant poser problème lors des projections.

Article 8

Chaque participant garantit qu'il est l'auteur ou le détenteur des droits d'auteur du film soumis et qu'il est en règle avec tous les droits d'auteur liés au film soumis, et autorise sa projection au festival, à la fois en direct et, en cas de circonstances imprévues, en ligne.

Article 9

La personne qui soumet le film doit envoyer, en plus du film, le formulaire d'inscription dûment complété.

Le réalisateur ou la personne autorisée qui a soumis le film s'engage à ne pas retirer le film du festival après l'annonce du programme officiel du festival, qui a généralement lieu au plus tard une semaine avant le début du festival.

Article 10

Le festival se réserve le droit de diffuser les films primés dans le réseau des Alliances françaises en Croatie pour promouvoir les films primés et le festival, en informant les auteurs.

Article 11

Le festival utilisera les films exclusivement à des fins non commerciales et éducatives. Le festival a le droit d'utiliser tout le matériel lié au film ainsi qu'un extrait du film d'une durée maximale de 10% de la durée totale (pas plus de trois minutes), à des fins promotionnelles.

Article 12

En signant le formulaire d'inscription, le participant accepte le règlement du Plus court festival du film francophone et garantit l'exactitude des informations communiquées.

Article 13
Le règlement est rédigé en croate et en français. En cas d'ambiguïté dans l'interprétation du texte, la version croate est prise comme référence. Les éléments non couverts par le présent règlement seront examinés directement par les organisateurs du festival conformément au règlement général établi. Tous les participants au festival acceptent ce règlement. En cas de litige, pour toutes questions liées au festival, seul le tribunal de Zagreb est compétent.